



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN
et AESH du 1er degré

des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE



03 juillet 2024

COMPTE RENDU AUDIENCE



! IMPORTANT

Ce qu'il faut retenir...

- Il n'y aura pas de fermeture de classes à la rentrée 2024
- 2 journées « banalisées » sur temps scolaire sont possibles en cas de déménagement ou de gros travaux dans les écoles
- Les TPS ne seront pas « délabellisés »
- Aucun enseignant non volontaire ne peut être désigné pour prendre un intérim de direction

- Les listes complémentaires devraient commencer à être progressivement appelés
- Les équipes qui ne souhaitent pas subir une évaluation d'école doivent rédiger une motion de conseil des maîtres et l'envoyer à leur IEN.

1/ Préparation de la rentrée 2024

=> Ajustement carte scolaire

Le DASEN n'a pas souhaité répondre positivement à la demande intersyndicale de convocation d'un groupe de travail afin d'anticiper début juillet les ajustements de rentrée.

Le SNUDI FO 13 a donc profité de l'audience auprès du DASEN ce jeudi 27 juin pour exposer toutes les situations, remontées les collègues suite à notre enquête carte scolaire, qui méritent des ouvertures provisoires de rentrée.

Le DASEN a confirmé lors de l'audience :

- la **fermeture de 4 classes**, faute d'effectifs (2 à Marignane, 1 à Fuveau et 1 à Mistral Corsy à Aix)
- l'**ouverture de 3 classes** : élem et mater St Louis Gare à Marseille, élem Marceau à Marseille

Il confirme qu'il n'y aura aucune fermeture de classes à la rentrée, quels que soient les effectifs et que des ouvertures seront décidées au coup par coup sur comptage des effectifs par les IEN après la rentrée.

Nous avons rappelé que cette méthode allait désorganiser la rentrée de ces écoles et entraver les conditions de travail et d'apprentissage dans un contexte qui s'annonce déjà explosif !

=> Ouverture des nouvelles écoles marseillaises

Le DASEN a indiqué que la nouvelle école des Fabriques (rue Allard Marseille 15ème) n'ouvrirait pas en septembre car le chantier est actuellement à l'arrêt. 4 classes sont ouvertes provisoirement sur l'école Arenc Bachas. Ces classes intégreront l'école des Fabriques après les vacances de la Toussaint.

Concernant l'élémentaire Clair Soleil, 6 classes sont rattachées à l'école maternelle existante dont la direction passe en décharge complète. les nouvelles classes seront dans des algecos le temps des travaux.

=> Protocole travaux et déménagement

Tenant compte des problèmes de travaux rencontrés par de nombreuses écoles à la rentrée 2023 (ex : St Jérôme les Lilas et Bouge à Marseille), le SNUDI FO 13 avait alerté le DASEN sur la nécessité de d'encadrer ces opérations, de définir les tâches de chacun et notamment ce qui est attendu de l'équipe enseignante (et ce qu'ils ne doivent pas faire !).

Un protocole a donc été élaboré avec les organisations syndicales

[\[téléchargez ICI\]](#)

Il indique clairement que :

- Les équipes enseignantes seront autorisées à prendre deux journées sur le temps scolaire pour l'emballage/déballage des cartons.
- Le transport/transfert des cartons et du mobilier scolaire d'une école à l'autre n'est pas à la charge des enseignants !
- Les directeurs informent l'IEN et la mairie des jours sollicités hors présence des élèves (journées banalisées)
- L'année du déménagement, les équipes enseignantes pourront demander à ne pas participer aux constellations et aux évaluations d'école.

Le SNUDI FO 13 a proposé les amendements suivants :

- *En fonction de la situation de l'école, l'équipe pédagogique pourra demander un temps supplémentaire de décharge sur temps scolaire ou hors temps scolaire (enveloppe des 48 heures de concertation).*
- *L'équipe enseignante par le biais de son directeur/trice peut solliciter la venue d'un personnel qualifié de l'administration lors de la réception des locaux après travaux.*

De nombreuses écoles sont amenées à déménager en cette fin d'année scolaire (ex : Marignane). Les IEN ne proposent pas systématiquement ce protocole qui est pourtant publié.

Si vous êtes dans ce cas et que vous n'obtenez pas l'autorisation de prendre ces 2 jours banalisés, contactez le SNUDI FO 13 !

=> TPS

Contrairement à ce qui a été annoncé par une organisation syndicale, la "délabellisation" des TPS n'a pas été envisagée par le DSDEN 13.

Partant du constat d'une baisse d'effectif importante dans certains quartiers où sont implantés les TPS, le DASEN a indiqué que ces classes devaient contenir un minimum d'élèves pour continuer à pouvoir exister.

Il est donc prévu, là où les effectifs sont très faibles (moins de 15 élèves) de combler les places vacantes (jusqu'à 20) par des PS ou des élèves de moins de 3 ans par dérogation d'un autre secteur.

Le SNUDI FO 13 confirme donc que le dispositif des TPS labellisés continuera d'exister à la rentrée 2024 dans les écoles où elles sont actuellement implantées.

=> Sectorisation des écoles marseillaises

La municipalité marseillaise a convié l'ensemble des syndicats enseignants à une 1ère réunion concernant l'aménagement des périmètres scolaires (sectorisation) ce jeudi 27 juin.

Nous avons été alertés depuis plusieurs années par des directeurs d'écoles qui ne comprenaient pas que des élèves proches de leurs écoles étaient scolarisés ailleurs, qu'ils risquaient du coup une fermeture en carte scolaire alors qu'à l'école voisine, les effectifs sont à la pleine capacité d'accueil...

La Mairie de Marseille a donc organisé un nouveau service avec une nouvelle équipe qui va travailler sur la sectorisation de l'ensemble des arrondissements marseillais, en se focalisant principalement sur les zones les plus en tension.

Le SNUDI FO 13 a rappelé ses revendications :

- une place pour chaque élève dans l'école la plus proche de son domicile
- favoriser la mixité sociale
- des classes moins surchargées pour de meilleures conditions de travail et de meilleures conditions d'apprentissage pour les élèves

Nous avons transmis l'ensemble des remarques des équipes qui avaient répondu à notre enquête spéciale "Sectorisation et périmètre scolaire des écoles marseillaises". Ces éléments sont pris en compte par la commission.

D'autres réunions régulières seront organisées au cours de l'année 2024-2025, de manière à préparer au mieux la carte scolaire du DASEN d'ici février 2025.

Si vous avez des remarques complémentaires à nous transmettre d'ici la prochaine réunion, vous pouvez le faire à l'adresse suivante

cartescolaire@snudifo13.org

=> Interim de direction

Chaque année après le mouvement, un grand nombre de directions restées vacantes sont proposées à l'interim par les IEN.

Le SNUDI FO 13 est intervenu auprès du DASEN pour rappeler que les collègues ne doivent pas subir des pressions de la part des IEN s'ils ne sont pas volontaires pour assurer cet intérim.

Le DASEN a indiqué que la priorité était donnée aux enseignants de l'école et si aucun volontaire ne s'engage, la proposition pouvait être faite au niveau de la circonscription, de préférence pour les collègues disposant d'une liste d'aptitude.

Si vous subissez des pressions pour prendre un intérim de direction et que vous n'êtes pas volontaires, contactez le SNUDI FO 13 !

2/ Ressources humaines

=> Détachement 2nd degré

Le DASEN indique que sur 27 demandes de détachement en français, 5 candidats ont reçu un avis favorable. Sur 46 demandes en maths, 10 ont reçu un avis favorable.

Ces collègues auront une affectation dans un collège d'ici le 15 juillet.

Ils perdent leur affectation à titre définitif dans le 1er degré et devront participer au mouvement en tant que "participants obligatoires" s'ils souhaitent réintégrer un poste dans le 1er degré pour la rentrée 2025.

=> Liste complémentaire

Le ministère ayant confirmé aux recteurs qu'ils pouvaient utiliser si besoin la totalité des listes complémentaires aux concours, le SNUDI FO 13 s'est adressé au DASEN pour savoir si ces collègues seraient appelés dans les prochains jours.

Sans nous apporter une réponse très claire, la Secrétaire Générale nous a indiqué que les lauréats de la liste principale sont en cours d'affectation et qu'après, en fonction des postes vacants restants et notamment suite aux détachements accordés, les lauréats des listes complémentaires seraient appelés progressivement.

La fédération FO de l'académie s'est adressée au Recteur par courrier le 27 juin pour demander que les 61 lauréats (40 concours externe et 21 de la 3ème voie) soient recrutés dès à présent, de manière à faciliter leur prise de fonction et de réunir les jurys du concours pour abonder les listes complémentaires afin d'être en mesure de recruter des personnels sous statut de fonctionnaire tout au long de l'année scolaire prochaine.

=> Gestion des journées REP+

Le SNUDI FO 13 a rappelé l'importance des journées asynchrones pour les collègues travaillant en REP+. Dans certaines écoles, les équipes passent plus de 19h en dehors du temps scolaire pour gérer les RDV avec les partenaires. Ces temps de travail ne sont pas forcément reconnus et rattrapés de manière asynchrone (temps libéré sur temps de travail).

M. FERRAIOLI (IEN-Adjoint DASEN) a indiqué que l'offre de formation dans les journées REP+ disposerait désormais du label "rencontre avec les partenaires" et pourrait faire l'objet d'un rattrapage sur temps scolaire

(asynchrone) si les RDV ont lieu en dehors du temps de service des enseignants.

3/ Dossiers généraux

=> Evaluation d'école 2024-2025

Alors que les IEN ont indiqué lors des réunions de directeurs quelles écoles feraient partie du dispositif pour la prochaine année scolaire, nous avons rappelé au DASEN que ce protocole ne pouvait s'imposer statutairement pour les collègues.

Nous avons rappelé que nous défendrons toutes les équipes et les collègues qui, individuellement ou collectivement, résisteraient pour ne pas intégrer le dispositif.

Le SNUDI FO 13 rappelle que l'an dernier, des écoles ont été sorties des évaluations d'école ou ont bénéficié d'un report.

C'est déjà le cas pour une école de Saint Martin de Crau pour 2024-2025 !

Le DASEN a indiqué que cela représentait une très faible proportion d'écoles dans le département et que la majorité acceptaient le dispositif.

Si vous êtes concernés et que vous ne souhaitez pas être évalués collectivement l'année prochaine, contactez le SNUDI FO 13 et consulter notre dossier spécial !

Aucune obligation statutaire pour les collègues !

[Lire notre inFO Mail du 16 sept 2023](#)

Prenez position collectivement pour refuser l'évaluation de votre école en 2024-2025

SNUDI-FO SNUDI FO
 Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles,
 PayEN et AESH du 1^{er} degré - Force Ouvrière
 6-8 rue Gaston Lauriau - 93513 MONTREUIL CEDEX
 tel 01 86 66 22 66 - snudi@snudi-fo.fr - @SNUDI

**Non au "management", oui à la défense de notre statut
 ABANDON DES
 EVALUATIONS D'ECOLE !**

Dans les départements, les IEN, sur consigne des IA-DASEN représentants de maîtrise, contactant les écoles pour tenter de leur imposer des « évaluations d'école ».
 Où viennent les évaluations d'école ? En quoi consistent-elles ? Quels en sont les dangers ? Sont-elles obligatoires ?
 Le SNUDI-FO a décidé de publier ce journal spécial de manière à alerter tous les personnels sur les dangers de ces évaluations d'école, à les inviter de ne pas les mettre en œuvre et à préparer la mobilisation collective pour obtenir leur abandon !

Un dispositif issu de la loi Blanquer

L'article 40 de la loi Blanquer (dit « pour une école de confiance ») a institué un conseil d'évaluation de l'école.

Celui-ci a notamment pour rôle de définir « les outils des auto-évaluations et des évaluations des établissements conduites par le ministère chargé de l'éducation nationale » et ce « formulé » sous recommandation utile au regard des résultats des évaluations mentionnées au présent article.

Ce conseil d'évaluation est légalement mis en œuvre dans les écoles d'évaluation d'école : chaque école doit mettre en œuvre les évaluations d'école à partir de 2025, par le biais d'une auto-évaluation et d'une évaluation externe.

Une auto-évaluation s'apparentant à une auto-flagellation

Le conseil d'évaluation de l'école désigne les personnes mobilisées dans le cadre de l'auto-évaluation : « le directeur, les personnels de l'établissement scolaire et de la collectivité, les élèves, les parents, les partenaires ». Il est même indiqué que « l'inscription du terme *établissement* dans le champ de l'évaluation relève du choix du maître ». Les maîtres ne se voient donc pas participer à l'auto-évaluation, ce qui est en contradiction avec la loi de l'école et le directeur d'école et le directeur d'école, président du conseil d'école. Le PREDI servira de cas échéant de point d'appui pour l'évaluation.

A Paris, par exemple, l'auto-évaluation a pris la forme d'un questionnaire aux enseignants, aux agents d'entretien, aux animateurs, aux parents et aux élèves. Ces derniers sont interrogés sur : l'intérêt des cours suivis, leur utilité, l'ambiance dans la classe, le soutien apporté par les enseignants...

L'auto-évaluation devra couvrir quatre grands domaines :
 - les apprentissages et le suivi des élèves, l'enseignement ;
 - le bien-être de l'école et le climat scolaire ;
 - les acteurs et le fonctionnement de l'école ;
 - l'école dans son environnement institutionnel et partenarial.

Ainsi, au moment où le maître crée le chaos en fermant des classes et des postes dans les écoles et les établissements spécialisés, en n'assurant plus le remplacement des enseignants absents, en développant l'exclusion systématique, les collègues n'ont rien d'autre à dire que d'assumer la responsabilité de la situation en s'auto-évaluant avec les parents, les élèves voire les élus locaux... Qui pourra l'accepter ?

SNUDI-FO Spécial - mai 2022 **I**

Exemple de [motion de conseil des maîtres](#) à envoyer à votre IEN

=> [Protocole pHARe](#)

Saisis par de nombreux directeurs et directrices du département au sujet de pHARe, le SNUDI-FO 13 a interpellé le DASEN à propos d'une injonction d'inscrire l'école dans le "niveau 1 de labellisation" avant le 31 juillet 2024, ce qui impliquerait la constitution d'une équipe ressource dans l'école.

[Voir le courrier du 20 juin]

Le SNUDI FO 13 s'oppose à l'obligation faite aux personnels de participer à ce programme alors que cela ne fait pas partie de leurs obligations réglementaires, au même titre que les évaluations d'école !

Le DASEN a indiqué qu'aucune consigne en ce sens n'avait émané de la DSDEN 13. Certains IEN ont donc jugé bon de répondre à la circulaire ministérielle du 8 février 2024 pour demander aux directeurs de la circonscription de remplir cette enquête.

Dans l'immédiat, le SNUDI FO 13 invite les directeurs à ne pas valider les items du niveau 1 de labellisation de leur école sur la plateforme pHARe.

4/ Dossiers RH

Le SNUDI FO 13 est intervenu sur des cas précis de dysfonctionnements et de pressions qui s'exercent sur des collègues suite à des pressions hiérarchiques récurrentes. **C'est le cas notamment dans la circonscription de Marseille Aygalades.** Nous avons fourni un certain nombre de fiches RSST et DGI émanant de collègues en souffrance au travail.

Nous avons demandé au DASEN qu'il prenne toutes les mesures pour que la santé et la sécurité au travail de ses agents soient préservés.

N'hésitez pas à contacter le syndicat en cas de pression d'où qu'elles viennent !

5/ Dossiers recours

le SNUDI FO 13 a obtenu une audience avec Mme la secrétaire Générale le jeudi 27 au soir afin de régler les derniers recours mouvement, temps partiel, ineat/exeat et gestion financière.

Tous les dossiers ont été abordés et sont en cours de traitement.

Le SNUDI FO 13 a contacté tous les collègues qui nous avaient mandatés pour leur transmettre les réponses du service de la DPE.

Concernant les **ineat/exeat**, le DASEN confirme que le nombre d'exeat reste très limité du fait que les échanges terme à terme pour intégrer les Bouches du Rhône sont rares. Seules les situations personnelles graves et les conjoints militaires, gendarmes ont pu obtenir une promesse d'exeat cette année.

Concernant les **recours de l'avis IEN sur les passages en classe exceptionnelle**, le DASEN a confirmé qu'il ferait une réponse de principe à toutes les demandes.

[\[Téléchargez ICI le modèle de recours\]](#)



C'est toujours le bon moment pour adhérer au SNUDI FO 13

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.

**Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents
Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !**

Téléchargez le bulletin mi année 2024

Pour une 1ère adhésion, vous ne payez que les mois restant pour l'année 2024 (chèques, virements, prélèvements automatiques...)

*Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2025 pour déduire
66% de la cotisation versée de vos impôts 2024.*



Vieille Bourse du travail

Place Léon Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille Cedex 01

Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13

email : contact@snudifo13.org

